

## Introduction

**La Région ne part pas d'une page blanche.** Ces dernières années, une variété d'initiatives et de dispositifs ont vu le jour notamment en matière d'accompagnement et de financement de projets, de réutilisation et de réemploi et de gestion des déchets-ressources.

Une résolution visant à soutenir le développement de l'économie circulaire en Wallonie a été adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon le 3 mai 2019. Les travaux réalisés dans le cadre de cette résolution ont mis en avant l'importance d'adopter une Stratégie régionale rassemblant les différents acteurs et exploitant le potentiel considérable de l'économie circulaire pour la Wallonie.

L'économie circulaire est aussi présente dans d'autres plans et stratégies de la Région. Cette Stratégie chapeaute, articule et complète ces plans et initiatives, dans le but de renforcer et d'amplifier la dynamique régionale.

Ainsi, à travers cette Stratégie, le Gouvernement wallon entend accélérer le déploiement d'une économie qui répond à la triple ambition fixée dans la Déclaration de Politique Régionale. Le chemin tracé contribuera à une **Wallonie prospère, durable et motrice du progrès** en Belgique et en Europe.

## Approche choisie pour élaborer la Stratégie

La transition vers une économie circulaire nécessite une **approche systémique et participative**. Ainsi, la stratégie a été construite en intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales et en suivant une démarche à la fois top-down et bottom-up.

Dans ce cadre-là, différents processus de consultations des parties prenantes ont eu lieu durant la première moitié de l'année 2020. Ce processus comprend notamment la consultation des administrations et UAP pour la définition des actions à mettre en œuvre. Un travail d'analyse de ressources documentaires et d'expériences issues d'autres pays et régions a également été mené. Pour l'élaboration des actions spécifiques aux chaînes de valeur prioritaires, 7 groupes de travail spécifiques composés des principales parties prenantes, seront mis en place et se réuniront à la rentrée.

La Stratégie actionnera neuf leviers d'action différents pour déployer l'économie circulaire :

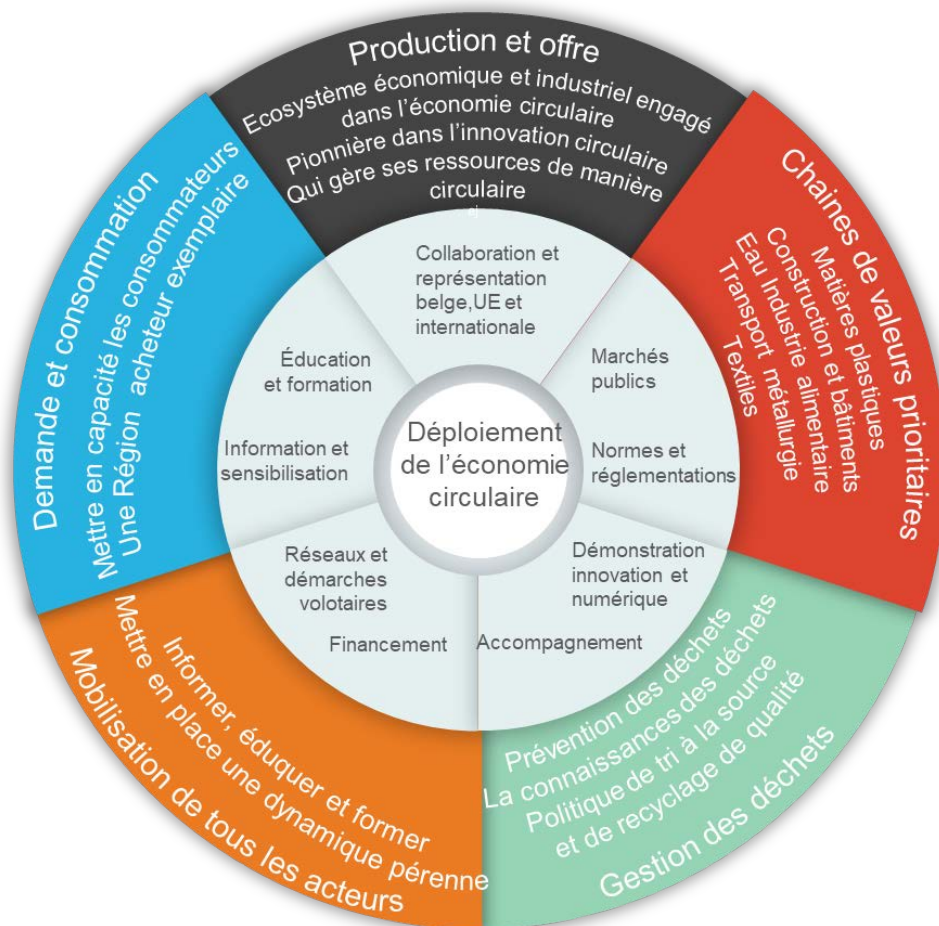
- L'information et la sensibilisation ;
- L'éducation et la formation ;
- Les réseaux et les démarches volontaires ;
- Le financement ;
- L'accompagnement ;

- La démonstration, l'innovation, et le numérique ;
- Les normes et les réglementations ;
- Les marchés publics ;
- La collaboration et la représentation au niveau belge, européen et international.

## Les cinq axes d'actions de la Stratégie

Les cinq domaines d'action suivants sont au cœur de la Stratégie :

1. **Production et offre de biens et services**
2. **Consommation et demande de biens et services**
3. **Mobilisation des acteurs**
4. **Gestion des déchets**
5. **7 chaînes de valeurs prioritaires**



## Premier axe — Production et offre de biens et services circulaires

Dans le contexte actuel de consommation des ressources, la Wallonie veut devenir une Région dans laquelle **une offre vaste en produits et services circulaires** est présente, et à terme est la norme. Les entreprises réfléchiront au **design circulaire** de leurs produits (intégrant leur fin de vie dès la conception) et recourront à un **approvisionnement durable** en ressources. Les **modèles économiques circulaires**, tels que l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, seront courants. Cette évolution renforcera l'attractivité et le dynamisme économique et industriel de la Région (création et pérennisation d'activités).

À cette fin, la Région soutiendra tous les acteurs économiques, les grands industriels ainsi que les PME et TPE, pour déclencher ou accélérer leur transition vers un **modèle circulaire et innovant**. Les accompagnements contribueront également à créer un **réseau de projets et d'acteurs à travers le territoire régional**. La Région développera un **écosystème engagé, attractif**, accompagnant la transition des acteurs économiques et suscitant la création de boucles d'économie circulaire au niveau régional, notamment à travers une implication des fédérations industrielles, des clusters et des pôles de compétitivité.

La Wallonie sera également un **environnement propice à la créativité et à l'innovation**, où les échanges d'idées et le développement de projets individuels et collaboratifs sont possibles et accompagnés, jusqu'à la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service. Ceci passera notamment par l'implication des structures intermédiaires qui favorisent la diffusion de l'innovation : Pôles de compétitivité, les clusters, les organismes de transfert de technologie, les incubateurs, les écosystèmes numériques et les plateformes d'innovation.

Une attention particulière sera également portée aux **outils et usages numériques** qui constituent des leviers ou des accélérateurs pour la transition vers l'économie circulaire, notamment à travers la mise en œuvre de plateformes numériques recréant partage et proximité, de technologies de traçabilité(s) et d'optimisations logistique, la technologie blockchain, les enjeux liés au traitement et au partage des données, et les smartcity.

*Ambition 1 : Être une Région avec un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire*

*Ambition 2 : Être une Région pionnière dans les innovations circulaires*

*Ambition 3 : Être une Région qui gère ses ressources de manière circulaire (eau, bois, sols, énergie, biomasse, etc.)*

## **Deuxième axe — Demande et consommation de biens et services circulaires**

La transition vers une économie circulaire ne passe pas seulement par un changement dans la production. Elle va de pair avec une modification du rapport à la consommation tant des citoyens, des pouvoirs publics que des entreprises. Le recours à la réparation, au réemploi, à des produits fabriqués à partir de matières recyclées ou à des modèles alternatifs via l'économie de la fonctionnalité, le partage ou le don, deviendront naturels et attractifs pour les consommateurs.

À cette fin, la Région mettra les ressources nécessaires à la disposition des différents profils d'acheteurs pour qu'ils puissent éclairer leurs choix et considérer au moment de l'achat les impacts liés à l'ensemble du cycle de vie du produit ou service.

Les marchés publics représentent un levier considérable pour augmenter la demande en produits et services circulaires. La Région utilisera la commande publique de ses administrations pour stimuler l'offre circulaire ainsi que pour réduire sa consommation, et jouer ainsi son rôle.

*Ambition 4 : Mettre en capacité les consommateurs*

*Ambition 5 : Faire de la Région un acheteur exemplaire*

## **Troisième axe — Mobilisation de tous les acteurs**

La transition vers une économie circulaire nécessite l'implication et l'engagement **de l'ensemble des acteurs de la Région.**

Pour fonctionner ensemble, il est essentiel qu'une dynamique émerge et que les acteurs wallons puissent échanger régulièrement. Cela permettra de croiser les compétences, de constituer et fédérer des réseaux d'experts en économie circulaire et de partager les bonnes pratiques. Ainsi cela facilitera l'essaimage d'initiatives exemplaires.

*Ambition 6 : Informer, éduquer et former tous les acteurs à l'économie circulaire*

*Ambition 7 : Mettre en place une dynamique pérenne avec les acteurs de la Région*

## **Quatrième axe — Gestion des déchets-ressources**

L'inscription dans le droit wallon de la hiérarchie des déchets, du tri et de la valorisation des déchets a au fil du temps fait évoluer une politique des déchets initialement axée sur le développement d'exutoires pour le contenu des poubelles vers une approche du cycle de vie dans sa globalité, offrant de nouvelles perspectives, et promouvant de nouvelles responsabilités.

Cette évolution s'est également marquée au travers de la succession de plans déchets jusqu'au Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) adopté par le Gouvernement wallon le 22 mars 2018.

Les ambitions et la sélection d'actions retenues dans cet axe renvoient au PWD-R et sont mises en œuvre dans ce cadre. La stratégie d'économie circulaire vise à renforcer l'efficacité des actions du plan, notamment par la mobilisation des leviers pertinents de la politique économique, d'innovation et d'emploi-formation et le renforcement des collaborations entre acteurs. Elle tient aussi compte du PWD-R dans la définition des actions pour les chaînes de valeur.

*Ambition 8 : Faire de la prévention des déchets une obligation pour tous*

*Ambition 9 : Améliorer les connaissances relatives aux déchets-ressources*

*Ambition 10 : Amplifier la politique de tri à la source et le recyclage de qualité des déchets*

## **Cinquième axe — Chaînes de valeur prioritaires**

Certaines chaînes de valeur constituent un défi important en termes de durabilité pour lequel des actions coordonnées sont nécessaires. Ces actions coordonnées par chaîne de valeur viendront renforcer les réponses apportées aux défis climatiques, sociaux et économiques et contribueront aux différents Stratégies et Plans wallons existants et à venir relatifs à la politique climatique, la politique d'innovation, à la politique industrielle et PME.

Une récente étude stratégique sur l'économie circulaire en Wallonie a identifié les acteurs économiques clés de l'économie circulaire en Wallonie comme étant les industries des secteurs de la collecte et du traitement des déchets, de la construction, de l'industrie chimique, dont celle des plastiques et de la fabrication de produits métalliques. Ces chaînes de valeur présentent de nombreux atouts et avantages.

Par ailleurs, le nouveau Plan d'actions européen pour une économie circulaire met l'accent sur certains secteurs utilisant beaucoup de ressources et dont le potentiel de contribution à l'économie circulaire est élevé : le matériel électronique et TIC, les batteries et les véhicules, les emballages, les matières plastiques, les textiles, la construction et les bâtiments, les denrées alimentaires, eau et nutriments.

Dans une volonté de renforcer la compétitivité de la Wallonie à travers les synergies et complémentarités interrégionales et d'activer les leviers européens, la sélection des chaînes de valeur prioritaires pour la Stratégie wallonne d'économie circulaire s'est opérée au croisement des thématiques européennes avec les forces et ambitions de la Wallonie.

**Chaînes de valeur pour lesquelles des mesures coordonnées vont être définies avec les acteurs concernés : les matières plastiques ; la construction et les bâtiments ; l'eau ; l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires ; le transport, la métallurgie et les textiles.**